

Les Eco-Défis

L'obtention du label « Eco-Défis » permet de **valoriser et d'accompagner** les commerçants de proximité et les artisans qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement sur des territoires définis.



Contexte :

Les Eco-Défis ont été développés par les CCI et CMA du Val de Marne en 2009 et expérimentés auprès d'une centaine d'artisans et commerçants en 2010. La marque a été reprise en Nouvelle Aquitaine dès 2010.

Le principe :

Pour être labellisées, les entreprises doivent **relever au moins 3 Eco-Défis en cumulant 5 étoiles** de difficultés, parmi une **liste de 20 classés en 7 thèmes** : **énergie, transports, déchets, emballages, écoproduits, gestion de l'eau et locaux.**

Un **accompagnement à la réalisation des Eco-Défis** (ou la validation de ceux déjà réalisés) est proposé et un comité d'attribution est chargé de **labelliser les entreprises engagées** dans cette démarche.

La **labellisation est obtenue pour une durée d'un ou deux ans** (à définir par la ville ou collectivité partenaire). A la fin de la période, la ville pourra engager à nouveau cette opération autant de fois qu'elle le souhaite.








Les entreprises concernées :

- Les **entreprises artisanales et commerces de proximité exerçant une activité de service ou de bouche** sont la cible principale de cette opération dès l'instant qu'elles disposent d'un local pouvant accueillir leur clientèle (magasin, atelier, salon, restaurant, ...).
- Les **collectivités territoriales** (commune, agglomération, CDC, ...) qui souhaitent valoriser de manière collective les bonnes pratiques environnementales de leurs artisans et commerçants de proximité.

Quels avantages ?

- ✓ **Audit environnement et sécurité gratuit** qui permet de faire un point sur les 7 thèmes proposés aux entreprises et de **leur proposer des axes de progrès.**
- ✓ Toute entreprise labellisée dispose d'un **kit de communication** (affiches, autocollant, stylos, ...) pour **valoriser son engagement de bonnes pratiques environnementales** auprès de sa clientèle.

Liste des Eco-Défis :

	Code	Intitulé des ECO-DEFIS	Objectif des ECO-DEFIS	Étoiles
ENERGIE 	ENE1	Performance Énergétique	Faire un diagnostic énergétique et/ou engager des travaux nécessaires pour avoir un bâtiment moins consommateur d'énergie.	***
	ENE2	Eclairage	Mettre en place des lampes « basse consommation ».	**
	ENE3	Matériel	Mettre en place du matériel de production et d'ambiance climatique peu énergivore.	**
	ENE 4	Contrat Energie	Réaliser une étude tarifaire pour optimiser son abonnement ou choisir une offre d'énergie renouvelable.	*
TRANSPORTS 	TRA1	Transport Alternatif	Préférer les modes de déplacements alternatifs ou doux (transport en commun, service de coursier à vélo, co-voiturage)	**
	TRA2	Véhicule Vert	Préférer les véhicules plus respectueux de l'environnement en location ou achat (électriques, hybrides, GPL, triporteurs)	***
	TRA3	Eco-Conduite	Se Former et/ou former ses salariés à la conduite souple	*
EMBALLAGES 	EMB1	Sacs	Changer les sacs plastiques à usage unique par des sacs biodégradables (NF EN 13432 : 2000 ou certifiés « Ok Compost »), ou en papier ou réutilisables (sac cabas).	**
	EMB2	Emballages	Remplacer les emballages plastiques et diminuer le suremballage des produits	**
DECHETS 	DEC1	Du Bon Tri	Favoriser la gestion des déchets par un tri rigoureux.	*
	DEC2	Déchets Dangereux	Gérer les déchets dangereux dans le respect de la réglementation.	**
	DEC3	Fluides Frigorigènes	Faire entretenir ses équipements frigorifiques et récupérer les fluides frigorigènes conformément à la réglementation.	**
PRODUITS 	ECO1	Vente Ecoproduits	Favoriser la commercialisation des éco-produits labellisés : NF Environnement, écolabel européen, Agriculture Biologique (AB), Ecocert, Cosmétique Bio, PEFC, FSC, Ange bleu, Cygne nordique ...	**
	ECO2	Vente de produits locaux	Proposer et promouvoir auprès de vos clients des produits provenant d'un rayon de 200 km autour de votre point de vente.	*
	ECO 3	Emploi Ecoproduits	Utiliser des produits d'entretien ou de consommation courante éco-labellisés (au moins 3)	*
EAU 	EAU1	Consommation d'eau	Réduire et maîtriser ses consommations d'eau (mousseurs, chasse d'eau double flux, circuit fermés, récupérateurs d'eau de pluie ...)	**
	EAU2	Rejets d'eau	Mettre en place des équipements de prétraitement ou de prévention des pollutions de l'eau (bac dégraisseur, sécurisation des stocks de produits liquide dangereux ...)	***
LOCAUX 	LOC1	Accessibilité des Locaux	Réaliser des travaux pour faciliter l'accessibilité du point de vente aux personnes à mobilité réduite ou souffrant d'un autre handicap	***
	LOC2	Sécurité des Locaux	Réaliser les contrôles périodiques obligatoires : installation électrique et extincteurs	*
	LOC3	Sécurité des salariés	Assurer la santé et la sécurité des salariés sur leur lieu de travail	**

Contactez votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat
pour plus de précisions :

CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE NOUVELLE-AQUITAINE
46 Rue du Général de Larminat
33 074 Bordeaux Cedex

Vos interlocuteurs dans le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat :
Pôle Environnement :

CMA Charente (16) Fantine Alibeu - Tél. : 05 45 90 47 25 f.alibeu@cma-charente.fr	CMA Charente-Maritime (17) Tél. : 05 46 50 00 00 contact@cm-larochelle.fr
CMA Corrèze (19) Elodie FAURE- Tél: 05 55 79 45 02 e.faure@artisanat-nouvelle-aquitaine.fr	CMA Creuse (23) Elodie FAURE- Tél: 05 55 79 45 02 e.faure@artisanat-nouvelle-aquitaine.fr
CMAI Délégation Dordogne – Périgord (24) Camille POULENARD - Tél : 05 53 35 87 57 c.poulenard@cm24.fr	CMAI Délégation Gironde (33) Marianne CARITEZ - Tél. : 05 56 99 91 42 marianne.caritez@cm-bordeaux.fr
CMA Landes (40) Stéphanie PERBOST - Tél : 05 58 05 81 70 s.perbost@cma-40.fr	CMAI Délégation Lot-et-Garonne (47) Thierry PLANCHE - Tél : 05 53 77 47 77 thierry.planche@artisanat-aquitaine.fr
CMA Pyrénées-Atlantiques (64) Laetitia MARTIN - Tél : 05 59 55 82 63 l.martin@artisanat-aquitaine.fr	CMA Deux-Sèvres (79) Tatiana SCHOUMACHER- Tél: 05 49 77 43 42 t.schoumacher@cma-niort.fr
CMA Vienne (86) Laurence PLICAUD - Tél : 05.49.88.47.80 l.plicaud@cm-86.fr	CMA Haute-Vienne (87) Elodie FAURE- Tél: 05 55 79 45 02 e.faure@artisanat-nouvelle-aquitaine.fr

